

L'an deux mil dix, le 10 décembre à 20 H 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr Michel GINIÈS, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	23
Nombre de présents :	17
Nombre de votants :	23
Date de la convocation :	6 décembre 2010
Date d'affichage du compte-rendu :	16 décembre 2010

**PRESENTS** : Tous les membres du Conseil Municipal sauf :  
Mr CHMIDLIN Patrice qui donne procuration à Mr CHEVRIAUX Jacques  
Mme CRETET Cyriel qui donne procuration à Mr COULON Serge  
Mme LEGOIX Marie-Odile qui donne procuration à Mr CHAPUT Bruno  
Mme PERRON Agnès qui donne procuration à Mr ALBERTINI André  
Mme PROST Bérangère qui donne procuration à Mme ROUARD Delphine  
Mr SION Fabien qui donne procuration à Mr GRAS Christian

Mme GUIBELIN Marie-Rose est élue secrétaire de séance

## **ORDRE DU JOUR**

**I – PLAN LOCAL D'URBANISME** : Arrêt du projet de révision du PLU de Damparis.

**II - AFFAIRES FONCIÈRES :**

- 2.1.- Actualisation d'un bail de location à ferme.
- 2.2.- Acquisition d'une parcelle Impasse les Prés de l'Etang.

**III – AFFAIRES IMMOBILIÈRES** : Immeuble communal Place du 8 Mai –Dénomination.

**IV – STATION D'ÉPURATION** : Suivi agronomique des boues pour 2011.

**V - PERSONNEL COMMUNAL :**

- 5.1.- Transformation de postes.
- 5.2.- Prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune.

**VI - COMPTABILITÉ :**

- 6.1. – Reconduction des crédits d'investissement préalables au vote du budget prévisionnel 2011
- 6.2. - Convention de mise à disposition du Gymnase Auguste Delaune au Collège Jean Jaurès. Participation du Département.
- 6.3. - Organisation Téléthon Tavaux-Damparis les 3 et 4 décembre 2010 - Attribution d'une subvention.
- 6.4. - Association BAOBAB : Demande de subvention exceptionnelle.
- 6.5. – Admission en non valeur de créances.
- 6.6. - Indemnité de conseil aux comptables du Trésor.

**VII - MAGAZINE MUNICIPAL** : Tarifs des encarts publicitaires 2011.

**VIII - DÉFIBRILLATEUR CARDIAQUE AUTOMATISÉ EXTERNE (DAE)** – Pharmacie ROUSSEL – Répartition des frais d'acquisition et de fonctionnement.

**IX - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU RECÉPAGE** : Présentation du rapport 2009 sur le prix et la qualité du Service Public d'eau potable.

**QUESTIONS DIVERSES**

QD N° 1 – AFFAIRES FONCIÈRES : Lieu-dit « Aux Genevoites » - Acquisition d'une parcelle cadastrée section AK n° 185.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

SOLVAY : modification de la fiche « réflexes ».

Projet réhabilitation du bâtiment mairie/salle des fêtes.

Prix fleurissement.

INNOVIA - Permis construire Gazeley.

Extension salle Pablo Picasso – Subventions.

## **I – PLAN LOCAL D'URBANISME : Arrêt du projet de révision du PLU de Damparis.**

Le Maire rappelle les motifs de cette révision, explique le nouveaux choix d'aménagement et précise quelles seront, pour chacune des zones, les règles d'urbanisme applicables.

Les nouvelles zones à urbaniser sont situées aux lieux dits « Les Combes », « Les Genevoites », « La Cure des Meix », « A la Bourse », « Les Champs de la Croix » et « La Vignotte ».

Le Maire précise qu'une révision du Schéma Directeur d'Assainissement pourra être nécessaire pour les secteurs « Aux Combes et « La Vignotte ».

Le Maire expose ensuite les différents sites d'emplacement réservés destinés à recevoir des équipements publics tels que des bassins de rétention, des aménagements de carrefour, des voies piétonnes et cyclables ou encore des emplacements destinés à desservir de futures zones aménagées.

Monsieur GINIÈS explique certains points du règlement de zonage du futur PLU, notamment les articles concernant la réglementation applicable dans les cités SOLVAY. Ces articles traduisent la volonté de la Municipalité de maintenir ce patrimoine particulier des cités jardins pour lui conserver une certaine cohérence sans pour autant lui appliquer les contraintes d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP).

Le Maire précise que le renseignement erroné donné au cours d'une réunion publique par Madame BRINDEJONC du Bureau EPURE concernant l'absence d'agriculteur à Damparis émanait de la Chambre d'Agriculture qui ne recensait aucun agriculteur sur le territoire communal.

Enfin, le Maire expose au Conseil les modalités de la concertation organisée d'une part avec la Commission de travail PLU (constituée de Conseillers Municipaux, de membres du Conseil Consultatif et de Damparisiens non membres de ces instances), et d'autre part, avec la population damparisiennne (articles d'information magazine municipal et réunions publiques).

### **Travail de la Commission PLU :**

- Réunion n° 1 du 23 juin 2009 : présentation du « porter à connaissance » de l'Etat.
- Réunion n° 2 du 15 septembre 2009 : présentation du diagnostic environnemental de la Commune.
- Réunion n° 3 du 19 octobre 2009 : présentation du diagnostic socio-économique de la Commune.
- Réunion n° 4 du 8 décembre 2009 : synthèse du diagnostic, enjeux.
- Réunion n° 5 du 2 février 2010 : approche du Projet d'Aménagement et de Développement Durable.
- Réunion n° 6 du 6 avril 2010 : spacialisation des objectifs, aménagement des zones de développement.
- Réunion n° 7 du 18 mai 2010 : aménagement de l'entrée de ville nord-est, principes de desserte des différentes zones, typologies des carrefours.
- Réunion n° 8 du 22 juin 2010 : emplacements réservés, règlement écrit.
- Réunion n° 9 du 20 juillet 2010 : emplacements réservés, règlement concernant le patrimoine et les jardins cultivés.
- Réunion n° 10 du 14 septembre 2010 : règlement concernant le patrimoine (cités...).

### **Concertation avec la population damparisiennne :**

→ Quatre magazines municipaux (octobre 2010, mars 2010, septembre 2009 et janvier 2009) ont informé les administrés de l'état d'avancement du dossier de révision.

→ Deux réunions publiques ont permis d'exposer aux damparisiens d'une part le diagnostic environnemental et socio-économique de la Commune, et le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (réunion du 26 octobre 2010), d'autre part le projet de PLU, zonage, règlement et les orientations d'aménagement particulières (réunion du 23 novembre 2010).

Au cours de ces deux réunions, les damparisiens présents (environ 15 personnes) n'ont pas exprimé d'opposition à cette révision et à la demande d'un administré, les documents préparatoires présentés au cours de ces deux réunions ont été intégrés au site internet de la Commune pour être consultables en ligne.

Le Conseil Municipal,

- **ARRÊTE** le projet de révision de PLU tel que présenté à l'assemblée délibérante.

## II - AFFAIRES FONCIÈRES :

### 2.1. - Actualisation d'un bail de location à ferme.

Le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** le Maire à actualiser le bail de location à ferme, signé le 29 mars 1996 avec Monsieur MENETRIER Jean-Baptiste (5 parcelles ajoutées d'une surface totale de 9439 m<sup>2</sup>).

### 2.2. - Acquisition d'une parcelle Impasse les Prés de l'Etang.

Le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** le Maire à procéder à l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée section AH n° 896 Impasse les Prés de l'Etang, d'une surface de 55 m<sup>2</sup> appartenant à la SARL Neptune, lotisseur. Cette parcelle est destinée à supporter les branchements et permettre l'accès aux parcelles du lotissement.

## III - AFFAIRES IMMOBILIÈRES : Immeuble communal Place du 8 Mai – Dénomination.

Le Conseil Municipal,

- **ACCEPTÉ** la dénomination « Ancienne Mairie » pour désigner à la fois le bâtiment Place du 8 Mai et le parking de la rue des Ducs.

## IV – STATION D'ÉPURATION : Suivi agronomique des boues pour 2011.

Le Conseil Municipal,

- **ACCEPTÉ** de reconduire pour 2011 le suivi agronomique des boues de la station d'Épuration par les Services de la Chambre d'Agriculture du Jura pour un montant de 2 322,63 € TTC.

## V - PERSONNEL COMMUNAL :

### 5.1. - Transformation de postes.

Le Conseil Municipal,

- **DONNE** son accord pour transformer les postes suivants :
- Technicien Supérieur en Technicien Supérieur Principal,
- Adjoint Technique 1<sup>ère</sup> classe en Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe,
- ATSEM 1<sup>ère</sup> classe en ATSEM Principal 2<sup>ème</sup> classe,
- 2 postes d'Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe en Adjoint Technique Principal 1<sup>ère</sup> classe.

### 5.2. - Prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune.

Le Conseil Municipal,

- **DONNE** son accord pour que les prestations qui étaient accordées depuis 1981 et qui concernaient notamment des aides aux séjours de vacances des enfants du personnel communal soient étendues à toutes les prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune, notamment des allocations pour les agents communaux parents d'enfants handicapés.

## **VI - COMPTABILITÉ :**

### **6.1. - Reconduction des crédits d'investissement préalables au vote du budget prévisionnel 2011.**

Le Conseil Municipal,

- **DONNE** son accord pour autoriser le Maire à engager et à mandater les dépenses nouvelles d'investissement avant l'adoption du Budget Prévisionnel 2011, et ce pour le Budget Principal, le Budget Caisse des Écoles et le Budget Assainissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au titre de l'exercice précédent (2010).

### **6.2. - Convention de mise à disposition du Gymnase Auguste Delaune au Collège Jean Jaurès. Participation du Département.**

Le Conseil Municipal,

- **PREND ACTE** que le montant de la participation du département concernant l'utilisation du Gymnase Communal par le Collège Jean Jaurès s'élève à 9 718,14 € pour l'année 2010.

### **6.3. - Organisation Téléthon Tavaux-Damparis les 3 et 4 décembre 2010 – Attribution d'une subvention.**

Le Conseil Municipal,

- **ACCEPTE** de verser 200 € à l'Association Française contre les Myopathies pour l'organisation de téléthon 2010.

### **6.4. - Association BAOBAB : Demande de subvention exceptionnelle.**

Le Conseil Municipal,

- **ACCORDE** une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association BAOBAB afin de financer des infrastructures d'irrigation pour permettre le développement de productions maraîchères dans 5 villages du Burkina Faso.

### **6.5. - Admission en non valeur de créances.**

Le Conseil Municipal,

- **ANNULE** une créance de transport et de restauration scolaires d'un montant de 132,15 €.

### **6.6. - Indemnité de conseil aux comptables du Trésor.**

Le Conseil Municipal,

- **ACCEPTE** (4 voix contre - 2 abstentions) d'attribuer à Monsieur COFFY Armand, Trésorier de Dole Collégiale depuis juillet 2010, l'indemnité de Conseil à taux plein du tarif prévu à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

## **VII - MAGAZINE MUNICIPAL : Tarifs des encarts publicitaires 2011.**

Le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** de fixer les tarifs publicitaires pour l'année 2011 comme suit :

### **Tarifs 2011 applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2011 (pour bulletins n° 111 et 112)**

FORMAT	MONTANT 1 PARUTION		MONTANT 2 PARUTIONS	
	HT	TTC	HT	TTC
1/16 <sup>ème</sup>	110,00 €	131,56€	188,00 €	224,85 €
¼ inférieur	150,00 €	179,40 €	255,00 €	304,98 €
½ intérieur	215,00 €	257,14 €	364,00 €	435,34 €

## **VIII - DÉFIBRILLATEUR CARDIAQUE AUTOMATISÉ EXTERNE (DAE) – Pharmacie ROUSSEL – Répartition des frais d'acquisition et de fonctionnement.**

Madame ROUSSEL Angélique, pharmacienne rue de Belvoye, envisage l'acquisition d'un défibrillateur automatisé externe (DAE) pour l'installer sur l'une des façades de la pharmacie.

Le Conseil Municipal,

- **ACCEPTE** que la Commune participe à la mise en place de cet équipement et **DÉCIDE** de la répartition suivante :

- Financement par la Commune de l'acquisition et de la pose du boîtier extérieur mural pour 1 069 € HT ainsi que l'installation de la signalisation réglementaire pour 294 € HT.
- Financement par la Pharmacie ROUSSEL de l'acquisition et de la maintenance de l'appareil DAE pour 1 089 € HT ainsi que la consommation électrique de cet équipement.

## **IX - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU RECÉPAGE : Présentation du rapport 2009 sur le prix et la qualité du Service Public d'eau potable.**

Le Conseil Municipal,

- **PREND ACTE** de ce rapport consultable en Mairie qui a été adopté par délibération du Comité Syndical réuni le 25 octobre 2010.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **QD N° 1 - Lieu-dit « Aux Genevoites » - Acquisition d'une parcelle cadastrée section AK n° 185.**

Le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** le Maire à procéder à l'acquisition de la parcelle cadastrée Section AK n° 185 Lieu-dit « Aux Genevoites » d'une contenance de 545 m<sup>2</sup>, au prix fixé par le Service des Domaines, soit 4 €/m<sup>2</sup>.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

### **- SOLVAY : modification de la fiche « réflexes ».**

Le Maire informe les Conseillers que le contenu des fiches « Les bons réflexes en cas d'alerte » destinées aux populations riveraines de l'usine est en cours de modification.

Il est également envisagé l'installation de sirènes supplémentaires sur Abergement-La-Ronce, Damparis et Tavaux, ainsi que des actions de sensibilisation des enfants des écoles sur la conduite à tenir en cas d'alerte.

Le Maire précise que cette fiche réflexe sera rappelée au moins une fois par an dans l'un des magazines municipaux.

### **- Projet réhabilitation du bâtiment mairie/salle des fêtes.**

Le Maire expose au Conseil que les études de réhabilitation de la Salle des Fêtes et d'extension du Secrétariat de Mairie seront réalisées en 2011 et que les travaux seront programmés en 2012.

### **- Prix fleurissement.**

Le Maire informe les Conseillers des prix obtenus par la Commune en matière de fleurissement (concours villes et villages fleuris) :

Maintien de la 3<sup>ème</sup> fleur au concours régional (23 octobre 2010).

Classement hors concours (3<sup>ème</sup> fleur) dans la catégorie 1000 à 5000 habitants et 2<sup>ème</sup> prix ex-aequo dans la catégorie bâtiments publics du concours départemental (27 novembre 2010).

Le Maire remercie l'ensemble des services municipaux qui contribue à l'embellissement de la Ville.

### **- INNOVIA - Permis construire Gazeley.**

Le Maire expose aux Conseillers que le dossier de permis de construire GAZELEY fait l'objet d'une consultation publique en Mairie du 6 décembre 2010 au 3 janvier 2011.

### **- Extension salle Pablo Picasso – Subventions.**

Le Maire rend compte aux élus des subventions versées dans le cadre des travaux d'extension de la Salle Picasso :

Subvention Régionale (CTU) = 15 000 €

Subvention Départementale (EDAT)= 12 150 €

Soit 40 % du montant des travaux.

**Séance levée à 22 H 40.**